SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020700: carrieres, cimenteries et fours a chaux de l'arrondissement administratif de tournai

En vigueur au 01/01/2021 (Dernière actualisation de la page 16/12/2021)

Augmentation conventionnelle de 0,4% au 1/2021.

En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

Pour le présent barème salarial, il n'y a jamais eu de salaires des jeunes ou d'âges de départ. Le barème salarial est supposé être d'application sans distinction d'âge. La CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.

1. SALAIRES HORAIRES: EXPLOITATION ET SERVICES GENERAUX

Catégorie	
III (3 mois maximum)	16.5798
IV	16.8937
V	17.3024
VI	17.6823
VII	18.0711
VIII	18.4684

2. SALAIRES HORAIRES: ENTRETIEN

Catégorie	
V	17.4554
Classe A	17.6655
Classe B	18.0283
Classe C	18.4190
Classe D	18.8236
Classe E	19.2377
Classe F	19.6607
Classe G	20.0931